



# COMMUNIQUÉ

## DE PRESSE

OB/EDL/2021 - 10204

## ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

Dimanche 20 et 27 juin 2021 de 8h à 18h

Les bureaux de vote seront installés comme suit :

1	Centre culturel et des congrès André Grosjean – bureau centralisateur	Rue Jean Monard
2	Centre culturel et des congrès André Grosjean	Rue Jean Monard
3	Hôtel de ville	Place Maurice Mollard
4	École du Centre garçons	Place des écoles
5	Garderie école du centre	Place des écoles
6	Garderie école du centre	Place des écoles
7	Maison des associations	25 boulevard des Anglais
8	École de la liberté nouvelle	17 avenue de la Liberté
9	Gymnase des Prés Riants	Rue des Prés Riants
10	École de Saint Simond	36 chemin des Prés de la Tour
11	Chantemerle – école de Saint Simond	36 chemin des Prés de la Tour
12	École de Boncelin	10 route de Pugny
13	Marlioz Est – école de Marlioz	74 boulevard de la Roche du Roi
14	Marlioz Ouest – école de Marlioz	74 boulevard de la Roche du Roi
15	École de la liberté ancienne	14 avenue de la Liberté
16	École de choudy	78 boulevard Pierpont Morgan
17	Mémard – école de Choudy	78 boulevard Pierpont Morgan
18	École de Lafin	14 chemin des Marmillons
19	École du Sierroz	60 rue Georges Daviet
20	École Franklin Roosevelt	32 boulevard Généraux Forestier



# COMMUNIQUÉ

## DE PRESSE

Les électeurs devront se munir de leur carte électorale de couleur bleu-blanc-rouge sur laquelle figure le nom et l'adresse de leur bureau de vote ainsi qu'une pièce d'identité dont la présentation est obligatoire.

### **Les titres permettant aux électeurs français de justifier de leur identité :**

- Carte nationale d'identité
- Passeport
- Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le représentant de l'Etat
- Carte vitale avec photographie
- Carte du combattant avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre
- Carte d'invalidité ou carte de mobilité inclusion avec photographie
- Carte d'identité de fonctionnaire d'Etat avec photographie
- Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires
- Permis de conduire sécurisé conforme au format « Union européenne » ou jusqu'au 19 janvier 2033 permis de conduire rose cartonné édité avant le 19 janvier 2013
- Permis de chasser avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage
- Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire.

Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés depuis moins de cinq ans.

**Les électeurs non munis de l'une des pièces indiquées ci-dessus ne seront pas admis à prendre part au scrutin.**

Chaque bureau de vote procédera au dépouillement des suffrages reçus, les résultats étant ensuite centralisés au Centre culturel et des congrès André Grosjean- rue Jean Monard.